

## PROCEDURE POUR DEMANDE VISA POUR ETUDES

### **Etape 1 :**

Veillez prendre rendez-vous avec VIABEL (Ex- Campus Belgique) pour un entretien. Présentez-vous avec votre dossier académique complet.

Suite à l'entretien, vous recevrez un numéro de contrôle (VEB).

Les résultats de l'entretien ainsi que le questionnaire que vous avez rempli chez VIABEL seront directement transmis à l'Ambassade de Belgique à Yaoundé. Veuillez veiller à répondre à toutes les questions d'application du questionnaire et d'y fournir tous les détails demandés à propos de la personne qui serait éventuellement votre garant.

Contact VIABEL : +237.657.90.94.94

Email : viabel.yde@ifcameroun.com

### **Etape 2**

Sur base du numéro de contrôle délivré par VIABEL (VEB), vous pourrez contacter le site internet de VFS en vue d'un rendez-vous pour l'introduction de votre demande de visa. Lors de votre prise de contact avec VFS, votre numéro de contrôle VEB vous sera demandé pour confirmation de votre rendez-vous. Sans ce numéro, il est impossible d'obtenir un rendez-vous.

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents requis pour les études en Belgique :

<https://www.vfsglobal.com/belgium/cameroon/French/study-visa.html>

<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/Etudier.aspx>

**Seulement les documents mentionnés dans la liste seront acceptés par VFS.**

**Seule le paiement d'une légalisation doit être fait en même temps que le dépôt du dossier visa : casier judiciaire si applicable.**

**Aucun autre document ne sera pris en considération pour légalisation au moment du dépôt du dossier visa chez VFS.**

**Les diplômes et les relevés de note ne pourront être légalisés qu'une fois le visa accordé.**

### **Etape 3**

Lors de votre dépôt de dossier visa auprès de VFS, veuillez-vous assurer que votre dossier soit complet.

Après le dépôt de votre demande de visa auprès de VFS, celui-ci sera envoyé à l'Ambassade de Belgique pour traitement.